
CÉLÉBRATIONS DE LA PÉNITENCE ET DU PARDON EN NOTRE DIOCÈSE (2)



Le 2 mai 2002, S.S. Jean-Paul II, dans une lettre apostolique, rappelait que « la confession individuelle et intégrale avec l'absolution constitue l'unique mode ordinaire par lequel un fidèle conscient d'un péché grave est réconcilié avec Dieu et avec l'Église; seule une impossibilité physique ou morale excuse de cette confession, auquel cas la réconciliation peut être obtenue aussi selon d'autres formes. » Même si dans l'ensemble de notre diocèse, des possibilités de confession individuelle sont offertes régulièrement dans chacune des paroisses, il n'y a pas de foule à se précipiter vers les confessionnaux. Plusieurs facteurs sociaux, culturels et religieux peuvent expliquer ce désintérêt. Ce qui importe cependant, c'est de découvrir ou de redécouvrir l'importance de ce sacrement au coeur de nos vies.

« ET J'IRAI VERS MON PÈRE! »

Il est un chant que le Père Lucien Deiss a composé sur le pardon et qui peut habiter notre coeur au moment de nous approcher du sacrement du pardon. « Oui, je me lèverai et j'irai vers mon Père. Vers toi, Seigneur, j'élève mon âme; je me confie en toi, mon espoir. Vois mon malheur, regarde ma peine; tous mes péchés, pardonne-les-moi. Ne ferme pas pour moi tes tendresses; que ton amour me garde à jamais. Pitié pour moi, ô Dieu de tendresse; purifie-moi de tous péchés. Heureux celui à qui Dieu pardonne toutes ses fautes, tous ses péchés! » Ces réflexions, inspirées par les psaumes et par les récits évangéliques, sont une réelle invitation à imiter le fils prodigue reconnaissant ses égarements, à se lever et à aller vers le Père : « Je veux partir, retourner vers mon Père et lui dire: Père, j'ai péché contre le ciel; je ne mérite plus d'être appelé ton fils. » (Luc 15)

« EN QUÊTE DE L'AMITIÉ DE DIEU »

Sous le titre « Les sacrements de guérison », le Catéchisme de l'Église catholique présente à la fois le sacrement de pénitence et l'onction des malades. « Le Seigneur Jésus Christ, médecin de nos âmes et de nos corps, lui qui a remis les péchés au paralytique et lui a rendu la santé du corps, a voulu que son Église continue, dans la force de l'Esprit, son oeuvre de guérison et de salut, même auprès de ses propres membres. Ceux qui s'approchent du sacrement de pénitence y reçoivent de la miséricorde de Dieu le pardon de l'offense qu'ils lui ont faite et du même coup sont réconciliés avec l'Église que leur péché a blessée et qui, par charité, l'exemple, les prières, travaille à leur conversion. » Le sacrement de pénitence est ainsi appelé puisqu'il consacre une démarche personnelle et ecclésiale de conversion, de repentir et de satisfaction du chrétien pécheur. Il est appelé aussi sacrement de conversion puisqu'il réalise sacramentellement l'appel de Jésus à la conversion, la démarche de revenir au Père dont il s'est éloigné par le péché. Il est encore appelé sacrement de la confession puisque l'aveu, la confession des péchés devant un prêtre, est un élément essentiel de ce sacrement; dans un sens profond, ce sacrement est aussi une « confession », une reconnaissance et une louange de la sainteté de Dieu et de sa miséricorde envers l'homme pécheur. Enfin il est appelé sacrement de la réconciliation car il donne au pécheur l'amour de Dieu qui réconcilie : « Laissez-vous réconcilier avec Dieu! » Dans le petit catéchisme, on disait que le sacrement de pénitence est un sacrement qui remet les péchés commis après le baptême; il rend à l'âme l'amitié de Dieu, en même temps qu'il la purifie de ses péchés; l'on reçoit ce sacrement quand le prêtre donne l'absolution. C'est au nom du Seigneur que le prêtre absout les péchés d'un pénitent qui avoue avec contrition ses péchés.

NOUS RECONNAÎTRE PÉCHEURS!

Si, en règle générale, il est relativement « facile » de reconnaître ses faiblesses, ses fautes, ses péchés, il est encore plus difficile de les avouer. Mais comme nous sommes dans le domaine de la foi et de l'alliance, l'aide du Seigneur demeure toujours indispensable. Il a fallu un envoyé de Dieu, le prophète Nathan, pour que David reconnaisse le péché qu'il avait commis en s'unissant avec la femme d'Urie et en faisant tuer celui-ci dans un combat. Un autre prophète, Élie, fut envoyé au roi Akhab pour qu'il reconnaisse lui aussi son crime en dépouillant le pauvre Naboth du seul bien qu'il possédait, sa vigne, et en le faisant mourir. Il a fallu à l'apôtre Paul l'intervention de Jésus lui-même pour qu'il prenne conscience qu'il persécutait le Christ en exterminant ses disciples. Lorsque de nombreuses gens sont comme conditionnées par des slogans publicitaires « tout le monde le fait, fais-le donc! », il n'est pas toujours facile d'y voir clair, surtout dans le domaine de la justice! Il y a aussi comme des habitudes de faire qui n'étonnent plus, que ce soit dans les domaines économiques, politiques ou sociaux, mais qui sont contraires à la foi chrétienne. Des gestes permis légalement ne sont pas tous selon le dessein de Dieu: en plusieurs pays l'avortement n'est plus considéré comme un crime alors qu'il est contraire à l'enseignement de l'Église.

« TOUS TES PÉCHÉS CONFESSERAS... »

Ce sont les péchés graves qu'il nous faut confesser au moins une fois l'an. Au début de l'Église, trois grands péchés brisaient la communion d'un baptisé avec ses frères et soeurs dans la foi: l'apostasie qui consiste à renier sa foi, l'homicide qui consiste à supprimer la vie et l'adultère qui rompt une alliance conclue devant l'Église. Mais au long des âges, demeure constant l'enseignement de l'Église au sujet de la gravité d'une faute. Pour qu'il y ait un péché mortel, il faut trois choses comme l'enseignait le petit catéchisme : « Un péché est mortel quand on désobéit à Dieu en matière grave, avec réflexion suffisante et plein consentement de la volonté. » Si l'un de ces trois éléments fait défaut, les moralistes ont toujours considéré qu'il n'y a pas alors de faute grave. L'Église conseille d'avouer tous les péchés, y compris les péchés véniels, mais ce sont les fautes graves que nous sommes tenus d'avouer en confession.

HUMBLE, SINCÈRE ET ENTIÈRE

Selon le catéchisme, les principales qualités d'une bonne confession sont au nombre de trois: elle doit être humble, sincère et entière. Notre confession est humble quand nous nous accusons de nos péchés avec un profond sentiment de douleur d'avoir offensé Dieu; la sincérité de la confession consiste à accuser franchement nos péchés sans les exagérer ni les excuser; la confession est entière quand nous faisons connaître le nombre, l'espèce de nos péchés et les circonstances qui en changent la nature. Après cet aveu fait avec contrition, viendra alors l'absolution: le Père des miséricordes est la source de tout pardon; il réalise la réconciliation des pécheurs par la Pâque de son Fils et le don de son Esprit, à travers la prière et le ministère de l'Église. À la suite de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, il fait bon de dire : « Je chanterai, je confesserai les miséricordes de Dieu. »

+ François Thibodeau ym

+ François Thibodeau, c.j.m.
Évêque d'Edmundston

« Quelques mots de notre Évêque » (27 novembre 2002)